



GBS SERVICES

Mars 2020 – page 1

EDITION SPECIALE COVID-19

LES NOMBREUX BOULEVERSEMENTS LIES AU COVID

La crise sanitaire nationale vient bouleverser le contexte actuel de GBS SERVICES. Négociation, augmentation, congé, intéressement...

Tout va être modifié, adapté et parfois même bousculé.

Nous allons faire un tour d'horizon pour faire avec vous l'inventaire de ce qui change maintenant et de ce qui risque de changer plus tard..



NAO : En ce mois de Mars 2020, les habitudes ont été mises au placard, les managers de proximité ont normalement contacté l'ensemble de leurs équipes par téléphone, Skype ou Teams afin de communiquer le montant de leurs augmentations. Ces NAO ont bien été appliquées sur le salaire de Mars avec une rétroactivité à Janvier. Vous avez normalement tous et toutes reçu votre bulletin de salaire sur PeopleDoc (à vos mails ☺).

Négociations : Elles sont toutes reportées jusqu'à la fin de cette crise. Le seul avenant qui pourrait être traité pendant cette crise, si elle dure au-delà du mois de mai, est celui de l'intéressement. Effectivement, notre accord d'intéressement était signé pour trois ans maximum et arrive donc à échéance en 2020. Légalement, nous sommes donc tenus de renégocier un nouvel accord ou proroger celui existant avant le 30/06. Au delà de cette date, nous ne percevrons pas d'intéressement l'année prochaine. Vous aurez donc toutes et tous compris, le changement de convention collective est repoussé tout comme le changement de caisse de congés (CNETP). En effet, la CNETP n'a pas accepté la résiliation demandée par la direction GBS SERVICES. Ce sujet sera donc traité en fin de crise.



COORDONNÉES SECTION / LIAISON

Jérôme BILLAUD

Tel : 07.70.22.60.61

Mail : cfdt-qbsservices@engie.com

Jasone MORAN BESSIERE

Tél : 06.74.09.73.58



Chômage partiel L'état a également modifié les dispositions légales concernant le chômage partiel. Nous ne rentrerons pas dans le détail ce mois-ci car la direction GBS n'a pas l'intention d'y recourir pour l'instant et il n'est pas exclu que le gouvernement modifie encore ses dispositions. Ce sujet est tellement complexe que si le positionnement de la direction venait à changer, nous vous en informerions sur notre blog.

CONGES, CET, RTT

Qu'est ce qui change avec les ordonnances COVID du 25/03?

Congés : Tout d'abord l'employeur ne peut pas imposer unilatéralement la pose de congés payés à l'ensemble de ces salarié(e)s. Sur ce sujet, les ordonnances précisent bien que la direction doit obtenir un accord majoritaire de la part des organisations syndicales afin d'imposer un maximum de 6 jours ouvrables.



Les salarié(e)s qui n'ont donc pas soldé leurs congés à aujourd'hui ont plusieurs possibilités :

- Les prendre jusqu'au 15/05 (et non pas le 30/04), la souplesse accordée par la CNETP reste de rigueur même pendant cette période,
- Les placer dans le CET. Pour rappel, chaque salarié(e) peut alimenter le CET avec la 5eme semaine de CP, les congés d'ancienneté et le ou les jour(s) de fractionnement. Tout cela dans la limite de 12 jours par an.
- En faire don dans la limite de 5 jours par année civile.

Nous vous rappelons que la prise de congé se fait via MyPortal et que votre solde est consultable sur le site de la CNETP, il vous suffit pour cela de créer un compte sur leur portail.



Compte Epargne Temps : Les ordonnances permettent à la direction d'imposer à l'ensemble des salarié(e)s qui ont un CET de poser les jours épargnés dans la limite de 10 jours. Cette limite comprend les CET et RTT qui seraient imposés (non cumulables). Nous vous rappelons que l'alimentation du CET ne se fait pas via MYPortal à ce jour sauf nouvelle information de la direction. Nous avons un formulaire alimentation CET disponible sur l'ensemble des sites de GBS services que les salarié(e)s peuvent remplir et renvoyer au service paye par mail avant le 10/05. Cette procédure va peut être modifiée dans les prochains jours afin de faciliter le travail de notre service Paye. S'il y a des news, nous vous les transmettrons comme d'habitude



COORDONNÉES SECTION / LIAISON

Jérôme BILLAUD
Tel : 07.70.22.60.61
Mail : cfdt-gbsservices@engie.com

Jasone MORAN BESSIERE
Tél : 06.74.09.73.58

RTT : La nouvelle règle applicable jusqu'au 31/12/2020 est la même que pour les CET. A savoir la direction peut imposer 10 jours maximum non cumulables avec les CET à l'ensemble des salarié(e)s



L'ensemble des dispositions décrites dans les ordonnances ne seront pour l'instant pas appliquées par la direction. Pour autant, la direction nous a communiqué qu'elle n'exclut pas l'utilisation de l'une de ces dispositions sur les mois d'avril et/ou mai en fonction de la crise sanitaire.

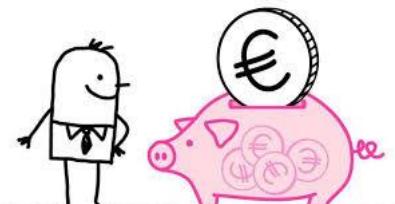
Intéressement Les ordonnances donnent la possibilité à la direction de repousser le versement de l'intéressement et ce jusqu'au 31/12/2020. La direction nous a déjà communiqué ne pas repousser le versement 2020 prévu au 31/05. A ce jour, nous n'avons pas encore eu le détail sur la réalisation des objectifs 2019 et donc l'estimation du montant à percevoir. La direction devrait nous faire une présentation lors du CSE d'avril.



TR et CESU Lors du CSE extraordinaire (Covid 19) du mois de mars, les élu(e)s ont voté unanimement pour le maintien de la part salariale des TR sur les payes même si les salarié(e)s ne récupéreront les TR qu'après confinement. Néanmoins, les salarié(e)s désirant interrompre leur adhésion aux TR devront le signaler avant le 10/04 à votre RRH local. Concernant les CESU, la société EDENRED a communiqué aux salarié(e)s n'ayant pas opté pour la version numérique que leurs CESU seraient expédiés par courrier. Pour ceux qui ont demandé la version digitale, votre compte a normalement été alimenté.

PVA/PSO Concernant les PVA, elles ont normalement été versées sur la paye du mois de mars sans impact particulier par rapport au COVID.

Concernant la PSO des ETAMs, la direction nous a indiqué que celle-ci était maintenue au 31/05/2020. Nous resterons vigilant en fonction de la durée de la crise et de ses impacts sur notre société afin de préserver nos ETAMs.



COORDONNÉES SECTION / LIAISON

Jérôme BILLAUD
Tel : 07.70.22.60.61
Mail : cfdt-gbsservices@engie.com

Jasone MORAN BESSIERE
Tél : 06.74.09.73.58

En ces temps de confinement, les directions locales s'organisent, certaines mieux que d'autres, afin de garder le contact avec leurs salarié(e)s, leurs managers et leurs IRP.

OUEST : Les responsables de ligne de service gardent un contact presque journalier avec les IRP afin de leur communiquer : le nombre de personnes sur site, les règles sanitaires spécifiques, le volume de l'activité, le moral des équipes... Une organisation plébiscitée par les IRP

Lyon / Villeurbanne : Une organisation toujours aussi chaotique. Des infos ont néanmoins été données aux RP lors de la première réunion trimestrielle conjointe aux deux sites. Nous espérons que la gestion de la communication avec les IRP va se structurer, surtout pendant cette période de crise.

IDF : Aucun des services présents sur ST OUEN nécessite de venue sur site. Le bâtiment EA a donc été fermé.

Par respect au droit à l'intimité de chacun et de chacune d'entre nous, nous n'évoquerons jamais dans une communication syndicale un quelconque décompte de cas éventuels de COVID 19. Nous avons demandé donc à l'ensemble des directions de communiquer aux équipes via leurs managers (oralement) les suspicions ou cas avéré de Covid lorsqu'il y en a.

LES INCONTOURNABLES DE LA CFDT

N°1 >> Pensez à vous appliquer le droit à la déconnexion car on ne connaît pas la date de fin de crise. Economisez-vous ! Ne confondez pas professionnalisme et bénévolat !

N°2 >> Bulletin de salaire du mois de Mars : Etes-vous au bon minima ? Pour vous aider, les minimas sont consultables sur la newsletter de janvier, dispo [ICI](#).

N°3 >> Remplir et envoyer son [formulaire d'alimentation CET](#) avant le 10/05. Pensez à vos collègues de la paye, n'attendez pas le dernier jour !



Votre collectif
CFDT GBS
Services confiné
mais jamais
arrêté ☺



Avril 2020:

Au vu des milliards de réunions Teams programmées sur Avril, nous n'aurons pas assez de place sur notre Zest pour toutes les indiquer. Nous vous ferons des flash infos sur notre blog au fil de l'eau si besoin.



COORDONNÉES SECTION / LIAISON

Jérôme BILLAUD
Tel : 07.70.22.60.61
Mail : cfdt-gbservices@engie.com

Jasone MORAN BESSIERE
Tél : 06.74.09.73.58